



L'indemnité de remboursement anticipé

Fiche pratique publié le **22/11/2023**, vu **1101 fois**, Auteur : [Le blog des voies d'exécution](#)

Qu'est-ce que l'indemnité de remboursement anticipé ?

L'indemnité de remboursement anticipé est une notion de droit du crédit.

Lorsqu'un emprunteur rembourse son prêt avant son terme, il peut avoir à payer une IRA à la banque ou à l'organisme de crédit. Cette indemnité permet au prêteur de compenser le manque à gagner d'intérêts du prêt remboursé par anticipation.

Le montant de l'IRA est plafonné par la loi. Pour un crédit immobilier, l'IRA ne peut pas dépasser un semestre d'intérêt plafonné à 3% du capital restant dû selon le taux moyen du prêt.

En ce qui concerne le remboursement anticipé partiel, c'est-à-dire lorsque vous ne remboursez qu'une partie de votre crédit immobilier, le contrat de prêt peut prévoir que le montant de votre remboursement anticipé doit au moins être égal à une certaine somme. La loi prévoit que ce seuil minimal fixé par le contrat ne peut pas dépasser 10 % du montant total de votre prêt.

En conclusion, l'IRA est un aspect important du droit bancaire qui peut avoir un impact significatif sur la décision d'un emprunteur de rembourser un prêt de manière anticipée. Il est donc essentiel pour les emprunteurs de comprendre cette notion et de consulter un avocat ou un conseiller financier avant de prendre une telle décision. De plus, il est toujours recommandé de lire attentivement les termes et conditions de son contrat de prêt avant de s'engager.

Pour une analyse de la différence entre l'IRA en matière de crédit immobilier et de crédit à la consommation :

- Lire aussi : [Comprendre ce qu'est l'indemnité de remboursement anticipé](#)

Pour comprendre ce qui la distingue de l'indemnité d'exigibilité immédiate :

- Lire aussi : [Comprendre ce qu'est l'indemnité forfaitaire \(ou indemnité d'exigibilité immédiate\)](#)